



Le Breuil

République Française

DC-02

DÉCISION DU MAIRE DU 21 JANVIER 2026

OBJET : CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ET DE MAINTENANCE CURATIVE DE SYSTEME DE DILUTION ET/OU DE DISTRIBUTION AUTOMATIQUE DE PRODUITS LESSIVIELS

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de mettre en place un système de distribution automatique de produits lessiviels suite à l'installation d'un nouveau lave-vaisselle dans la salle Montvaltin, ainsi que la maintenance de ce système,

Vu la proposition établie par la société FRANCE COLLECTIVITE HYGIENE,

DÉCIDE

Article 1 : De signer avec la Société FRANCE COLLECTIVITE HYGIENE – 570 rue des Mercières – 69140 RILLIEUX LA PAPE, un contrat de mise à disposition et de maintenance curative de système de dilution et/ou de distribution automatique de produits lessiviel, pour un montant de 604.80 € par an.

Article 3 : Ce contrat est établi pour une période 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

23 JAN. 2026

Pour LE MAIRE, par délégation
Renaud VIBERT, DGS

Le Breuil, le 21 janvier 2026

Chantal CORDELIER
Maire



Mairie du Breuil
Place du 19 mars 1962
71670 Le Breuil
Tél. : 03 85 55 28 78
Fax : 03 85 56 08 59
mairie@lebreuilbourgogne.fr
www.lebreuilbourgogne.fr